



Procès-verbal de la séance du CC du 07 octobre 2021 à la salle de gymnastique de Belmont, 20h15

Présidence : M. Olivier Guignard

Secrétaire : Mme. Emilie Burget

1. Appel

Le président ouvre la séance et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que Mme I. Fogoz, secrétaire municipale, et M. M. Rochat, chef des finances.

La secrétaire fait l'appel. Avec 42 membres présents, le quorum est atteint.

Personnes excusées : Mmes les Conseillères S. Brändle, S. Chabrier, F. Le Tadic, S. Manné, C. Neven, A. Ramoni-Perret, MM. les Conseillers G. De Pierri, P. Pefferlé, E. Ruchet, M. le futur Conseiller F. Briaux.

Le président passe à l'ordre du jour.

-Acceptation de la modification de l'ordre du jour avec le rajout du point 12 : postulat «un plan climat pour Belmont» par Mme Saskia von Fliedner, majorité avec 4 abstentions.

-Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 22 juin 2021 à la majorité avec 5 abstentions.

-Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 24 juin 2021 à la majorité avec 8 abstentions.

-Suppression du point 5 de l'OJ de la communication de la Commission consultative d'urbanisme (CCU) car, comme le relève Mr Monsutti, la commission n'est pas encore nommée.

2. Assermentation de plusieurs conseillères et conseillers

Le président appelle Mr G. Favre, Mr Y. Favre, Mr S. Gabella, Mr F. Maizères, Mme M. Neher Borges, Mr C. Nicolet, Mr C. Novelli et Mr. O. Schär.

F. Le Tadic et F. Briaux se sont excusés.

Les 8 conseillères et conseillers prêtent serment et sont assermentés.

Le nombre de conseillers présents est de 50.

3. Communications du bureau du conseil

3.1 Le 16 septembre 2021 a eu lieu l'accueil des nouveaux habitants par la Municipalité avec l'heureuse participation de plus de 70 personnes.

3.2 Le 26 septembre 2021 ont eu lieu les votations fédérales avec 2 objets dont voici les résultats pour la commune de Belmont :

Participation élevée de 60.6 % dont le Président se réjouit (contre 52.5 % au niveau cantonal).

1^{er} objet : «Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital» :

NON à 70 % (moyenne cantonale 62%)

2^{ème} objet : «Le mariage pour tous» :

OUI à 69 %(moyenne cantonale 65%)

3.3 Réponse à la question de V. Novak du 27 mai 2021 concernant la retransmission vidéo des séances du conseil :

Après étude des différentes pratiques dans le canton, il s'avère que 6 communes de taille bien supérieure à celle de Belmont, la plus petite ayant 12'000 habitants, le font (Lausanne, Prilly, Morges, Renens, Yverdon, la Tour-de-Peilz). Deux systèmes sont possibles : l'équipement permanent de la salle qui implique un investissement de plusieurs dizaines de milliers de francs ou la location du matériel pour chaque séance (p. ex. 2'600.- par séance à Morges). A cela s'ajoutent les frais de production et de streaming. Les séances du Conseil étant de nouveau ouvertes au public et les places disponibles de loin pas toutes occupées, le Bureau va rappeler le caractère public des séances, notamment grâce au BelmontInfo, mais ne donne pas suite à cette proposition de retransmission.

Mr. Novak prend acte et remercie le Président pour les recherches effectuées.

3.4 Le repas du 09 décembre 2021 est maintenu. Des informations complémentaires seront transmises début novembre en fonction de la situation sanitaire. Les personnes ne pouvant participer à ce repas recevront un bon de 50 CHF utilisable dans un restaurant de Belmont. Le Président souhaite en effet remercier les conseillères et conseillers pour leur engagement en ce début de législature. Les jeunes citoyens se joindront à cette dernière séance du Conseil pour l'année 2021.

3.5 Rappel de 2 points du règlement en ce début de législature :

- Prise de parole lors des séances : lever la main, à l'adresse du Président se lever, enlever le masque afin d'être audible par tous, se présenter et présenter sa question. La parole sera redonnée à une personne étant déjà intervenue une fois que les autres se seront exprimées.

- Les votes des différents objets se font à main levée. Il est possible de demander un vote par bulletin secret si la demande émane d'au moins 5 conseillers de l'assemblée. Le Président ne participe pas aux votes mais tranche en cas d'égalité.

4. Communications de la Municipalité

Les membres de la Municipalité font lecture de leurs communications. Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

5. Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

M. Bartolacelli n'a aucune communication.

Communications du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL)

M. Bérard informe que ce conseil a été assermenté le 28 juin 2021. Ses représentants sont : Mme S. Ganour-Gumy, Mr JC. Bartolacelli, Mr. D. Bérard, et Mr P. Michelet pour la Municipalité.

Mme N. Greiner, syndique, est représentante de notre commune au sein du comité de direction. Mr D. Bérard représente notre commune au sein de la commission de gestion de l'ASEL. La présidence revient à Savigny concernant le conseil intercommunal. La prochaine séance du conseil aura lieu le 25 novembre 2021 afin de travailler sur le budget 2022. Toutes les informations se trouvent sur www.police-el.ch

6. Préavis municipal N° 06/2021 – Demande de crédit extrabudgétaire 2021 pour couvrir le supplément de la Participation à la cohésion sociale (PCS), la Péréquation directe et la Réforme policière 2020

Le président donne la parole à Mr C. Marrel, Président de la Commission des finances.

Mr Marrel lit le rapport de la Commission des finances.

Le président ouvre le débat et sans intervention, clôt le débat et passe au vote : le préavis est accepté à l'unanimité.

7. Préavis municipal N° 07/2021 – Attribution de compétences à la Municipalité pour la législature 2021-2026 – Règlement spécial / Annexe au règlement du Conseil communal

Le président donne la parole à Mr D. Annese de la Commission des finances.

Mr Annese lit le rapport de la Commission des finances.

Le Président donne la parole à A. Merchan Betancourt Dürr qui demande si il y a une analyse de la CoFin sur l'adéquation de ces montants avec les besoins de la Commune ?

Réponse de Mr. C Marrel : les montants proposés sont adaptés aux besoins de la commune.

Réponse de Mr. JC Favre, municipal : ces montants ont été établis il y a plusieurs législatures et permettent à la Municipalité d'intervenir sans nécessité de présenter un préavis par exemple à chaque acquisition (inférieure à CHF 500'000.00) ou vente (inférieure à CHF 100'000.00) de biens immobiliers.

Mme Merchan Betancourt Dürr remercie Mr. Favre pour sa réponse.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote : le préavis est accepté à la majorité avec 3 abstentions.

8. Préavis municipal N° 08/2021 : Arrêté d'imposition pour les années 2022 à 2026

Le président donne la parole à Mme H. Grossenbacher de la Commission des finances.

Mme Grossenbacher lit le rapport de la Commission des finances.

Le président remercie la CoFin et ouvre les débats sur l'amendement proposé par la CoFin de limiter cet arrêté d'imposition aux années 2022 à 2024. Il rappelle qu'on vote d'abord sur l'amendement puis sur le préavis dans son ensemble.

Mr Henchoz demande la raison de cet amendement puisqu'un changement de taux peut intervenir à n'importe quel moment donc il propose de renoncer à cet amendement.

Réponse de Mme Grossenbacher : La CoFin voulait s'assurer qu'il y ait un débat en cours de législature malgré la possibilité évoquée par Mr. Henchoz. Elle rappelle que sur 300 communes vaudoises, seulement 15 ont proposé des taux d'imposition supérieurs à 1 an.

Mr Bolay remercie en préambule Mr JC Favre et la CoFin pour la qualité du travail fourni. Revoir le taux d'imposition chaque année empêche une gestion saine. Avec 5 ans, la Municipalité se veut rassurante. Avec 3 ans, un bilan à mi-législature est possible. Il y a trop d'inconnues sur les conséquences financières pour nos communes donc il soutient l'amendement de la CoFin.

Mr Novak mentionne une erreur dans le rapport de la CoFin en page 2 et précise qu'en 2019 le taux d'imposition cantonal était de 154.5 %, en 2020 de 156 % et qu'il est retombé à 155 % en 2021. Il ajoute qu'il suffit par ailleurs de déposer une motion pour revenir sur le taux d'imposition.

Mr Nicolet demande s'il ne faut pas d'abord se prononcer sur l'amendement avant de discuter du préavis ?

Le Président précise qu'il peut y avoir d'autres amendements dont nous n'avons pas encore connaissance.

Mr Nicolet s'oppose à cet amendement pour les raisons suivantes :

- la Municipalité travaille sur un plan quinquennal souhaité par le CC lors de la précédente législature.
- ce taux fixe de 72 % permettra en 2027 à la nouvelle Municipalité de fixer un nouveau taux d'imposition.
- accepter cet amendement pose un problème pour les 2 dernières années de cette législature.
- comme l'a relevé Mr Henchoz, le CC a par voie de motion la possibilité de demander à la Municipalité un nouveau taux d'imposition.
- le taux sur 5 ans permet à chaque citoyen(ne) de planifier ses dépenses.

Il demande à la Municipalité : si nous acceptons l'amendement, la Municipalité est-elle prête à assumer tout ce qui est écrit dans ledit préavis ?

Réponse de M. JC Favre, municipal : En préambule, il n'est pas opposé à l'amendement. Il précise que la volonté d'une période de 5 ans était pour s'aligner sur la législature et permettre d'avoir une cohérence dans l'axe temporel utilisé. Il fait part de ses craintes de ne pouvoir de toutes façons maintenir ce taux durant 3 ans selon cet amendement ou durant 5 ans selon le préavis suite aux ponctions du Canton. L'avenir est incertain notamment dû à l'augmentation constante de la participation à la cohésion sociale.

Mr Bérard se demande, par rapport au délai légal du 30 octobre 2021 pour remettre au Canton l'arrêté d'imposition, ce qui se passe si le préavis est refusé ? Et si l'amendement est accepté, une séance sera nécessaire en septembre 2024 juste pour un préavis donc il ne soutient pas cet amendement.

Réponse de JC Favre : Si un délai est nécessaire, il faut le demander au préfet.

Mr Gabella demande à JC Favre : Si vous étiez conseiller, accepteriez-vous cet amendement ?

Réponse de JC Favre : il est convaincu par le délai de 5 ans et précise à nouveau que les conseillers peuvent intervenir en cours de législature.

Sans autre demande d'amendement, le président passe au vote sur l'amendement de la CoFin :

L'amendement est refusé par 21 voix contre 17.

Sur le fond du préavis, Mr Bérard demande à la Municipalité d'indiquer à l'avenir les perspectives en matière de taux d'imposition.

Mr JC Favre en prend note. Cela sera fait lors de la présentation des comptes.

Mr Henchoz félicite la CoFin pour son travail et l'invite à ne pas se décourager bien que l'amendement n'ait pas été adopté.

Le Président procède au vote final. Le préavis est accepté à la majorité avec 7 abstentions.

9. Nomination de la commission de gestion

Composée de 5 membres et nommée pour une année.

Mr A. Roth présente 4 candidats:

- Mr A. Boggio
- Mr A. Kalogeropoulos
- Mr F. Michaud
- Mr A. Roth

Mr MA. Weber se porte également candidat.

Election tacite de 5 candidats pour 5 sièges avec les félicitations du Président.

10. Nomination de la commission consultative d'urbanisme (CCU)

Composée de 5 membres et nommée pour 5 ans.

Mr A. Roth présente 4 candidats:

- Mr H. De Jesus da Silva
- Mr S. Gabella
- Mr E. Monsutti
- Mr Y. Torjman

Mr JP. Amann se porte également candidat.

Election tacite de 5 candidats pour 5 sièges avec les félicitations du Président.

11. Nomination de la commission de recours en matière d'impôts communaux

Composée de 3 membres et nommée pour 5 ans.

Mr A. Roth présente 2 candidat(e)s:

- Mme A. Ramoni-Perret
- Mr E. Monsutti

Mr E. Monsutti présente D. Bérard.

Election tacite de 3 candidats pour 3 sièges avec les félicitations du Président.

12. Postulat « Un plan de climat pour Belmont »

Postulat présenté par Mme S. von Fliedner du groupe des Vert.e.s et ouvert.e.s.

Rappel du réchauffement climatique et du dernier rapport du GIEC. Le canton a mis en place un programme dénommé le plan énergie et climat communal (PECC). Par le biais de ce postulat, le parti des Vert.e.s demande à la Municipalité de réfléchir à l'opportunité de mettre en place un plan climat communal avec une stratégie contenant des objectifs chiffrés et des échéances définies en matière de réduction des émissions de CO₂.

Des mesures non exhaustives sont suggérées : planification énergétique territoriale, production d'électricité photovoltaïque, réduction de la consommation d'éclairage public, augmentation de la plantation d'espèces indigènes et d'arbres, entretien des espaces verts de manière extensive, gestion des eaux pluviales, arrêt des produits phytosanitaires, lutte contre les micropolluants, encouragement de la mobilité douce.

Elle demande que la Municipalité réponde à ce postulat idéalement lors de la prochaine séance du Conseil ou au maximum lors de la suivante.

Le Président remercie Mme von Fliedner et ouvre la discussion :

Mme Grossenbacher demande des précisions sur l'existence de lignes directrices ou stratégiques ?

Réponse de Mme von Fliedner : la demande formelle à la Municipalité est de définir une stratégie avec des objectifs chiffrés et des échéances définies en matière de réduction de CO₂.

Mme Grossenbacher demande à la Municipalité ses engagements dans le cadre de la nouvelle législature ?

Réponse de Mme la Syndique N. Greiner : des réflexions sont en cours dans le cadre du plan de législature.

Mr O. Schär demande dans quel délai ?

Réponse de Mme la Syndique N. Greiner : durant le 1^{er} semestre 2022.

Mr Nicolet interroge Mme von Fliedner sur une estimation des coûts engendrés pour la collectivité concernant la mise en route des projets ? Mme von Fliedner précise qu'elle n'a pas de chiffres à livrer mais qu'elle laisse le soin à la Municipalité d'évaluer les impacts économiques des mesures qui seront envisagées.

Mr Bolay pense qu'il serait préférable d'attendre de savoir ce que la Municipalité a prévu de faire avant de présenter un postulat. Mme von Fliedner pense au contraire qu'il est souhaitable que les 2 avancent en parallèle.

Mr Novak indique que la commune a déjà mis des choses en place (future centrale de biogaz) et qu'il serait plus opportun de déposer une motion plutôt qu'un postulat. Il s'oppose à ce postulat et appelle à faire confiance à la Municipalité.

Mr Amann voit dans ce postulat une manière d'encourager la Municipalité et de collaborer avec elle.

Mme Ganour-Gumy affirme qu'avancer en parallèle est une belle image.

Mr Gabella ne comprend pas la nécessité de ce postulat.

Réponse de Mme von Fliedner : ce postulat est une manière de s'assurer que l'on aura de la part de Municipalité des objectifs chiffrés, des échéances définies et des moyens.

Mr Cuche pense que le postulat n'est pas opportun et qu'il faut laisser la Municipalité commencer sa législature et présenter son programme.

Mr Kalogeropoulos demande de quelle manière le postulat est contraignant pour la Municipalité ? Il pense que c'est intéressant de lister les idées et les points amenés.

Rappel par le Président de la définition du postulat : «Le postulat est une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport.»

Mr MA Weber précise que l'on devrait parler d'investissements climatiques plutôt que de coûts. Question à la Municipalité : avez-vous prévu des échéances, des objectifs et des moyens pour réaliser ces objectifs ?

Mme la Syndique N. Greiner rappelle que ce n'est pas un préavis mais un programme de législature présentant les projets que nous souhaitons réaliser. Avec les contraintes et incertitudes budgétaires, peut-être que nous n'arriverons pas à tout faire.

Mr Roth ajoute qu'il faut faire confiance à la Municipalité et attendre son programme en début d'année et éventuellement réagir à ce moment-là. Elle a de toutes façons été sensibilisée ce soir à certaines attentes.

Mr Monsutti demande au Président de relire la définition de la motion : «La motion est une demande à la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du Conseil communal. La motion ne peut porter que sur une compétence du Conseil général/communal, elle a un effet contraignant pour la Municipalité. La Municipalité peut accompagner le projet de décision demandé d'un contre-projet.»

Mr Bérard trouverait dommage que le postulat soit refusé ce soir, donc il propose de le retirer. Il manque des éléments concrets qui, il l'espère, seront présentés en mars et si cela est estimé insatisfaisant, une motion pourrait être déposée.

Mr Gabella espère que le parti des Vert.e.s en tant qu'experts collaboreront avec la Municipalité. Un postulat refusé ne signifie pas une absence de soutien.

Mr Nicolet réitère son accord avec les différents intervenants et propose d'attendre que la Municipalité présente son plan quinquennal avant d'entrer dans une confrontation.

Mme Grossenbacher ajoute également qu'il faut faire confiance à la Municipalité.

Mme von Fliedner n'a pas le sentiment d'agir à l'encontre de la Municipalité. Elle entend bien ses préoccupations mais moins ses objectifs chiffrés avec des échéances définies sur un plan transversal. Un plan climat communal est souhaitable. Un rapport sur ce postulat pourrait faire partie du plan quinquennal. Faut-il le formaliser comme un amendement ?

Le Président répond qu'il n'est pas possible d'amender le postulat en ce sens. En revanche, la Municipalité peut prendre position dans son programme de législature sur ce postulat s'il est accepté. Il clôt les débats et passe au vote.

Le postulat est refusé par 22 voix contre 17.

Mr JC Favre, municipal, s'exprime sur ce qui vient d'être voté : le Conseil a voté sur un élément de forme mais c'est sur le fond qu'il faudrait voter : tout ce qui touche à la mobilité et à la durabilité sont des éléments transverses portés par lui-même auxquels la Municipalité est sensibilisée. Ils se fixeront des objectifs sur cette législature qui vont dans le sens souhaité par le parti des Vert.e.s. Il espère que ce résultat ne décourage pas ce parti.

13. Divers et propositions individuelles

Mme Gillard profite de ce CC pour rappeler qu'octobre rose est le mois international de la prévention contre le cancer du sein. Elle présente l'association L'aiMant Rose créée en 2018 qui agit en faveur du dépistage précoce du cancer du sein en proposant des mammographies gratuites à partir de 40 ans. Cette association propose aussi de planter des tulipes en octobre, ce qu'aimerait relayer Mme Gillard à Belmont.

Mr Bolay quant à lui s'inquiète de la sécurité informatique de la commune de Belmont suite au piratage de la commune de Rolle. Il propose par ailleurs de réunir les habitants de Belmont pour faire les vendanges à Belmont.

Réponse de M. JC Favre : il a pris contact avec le BIP (bureau informatique de Pully) : personne ne peut garantir une sécurité à 100 % mais l'infrastructure de Pully est à un niveau de contrôle, de surveillance et de suivi bien supérieur à celui d'autres communes du canton.

Réponse Mme la Syndique, N. Greiner : elle évoque le Clos d'Oron racheté par la commune d'Oron et confirme que la population participe aux vendanges. Elle est enthousiaste à l'idée d'organiser pour 2022 un appel aux habitants de Belmont pour vendanger chez Mr Fischer notre vigneron tâcheron. (Les vendanges pour 2021 ont déjà eu lieu).

Mr Kalogeropoulos mentionne son inquiétude quant à l'utilisation des produits phytosanitaires dans les vignes de Belmont. Le cas échéant, pourrions-nous servir d'exemple pour le Lavaux (en ne les utilisant pas)?

Réponse de Mme la Syndique, N. Greiner : Mr Fischer notre vigneron tâcheron fait partie d'un programme du canton en ce sens (elle précisera le nom exact du programme lors de la prochaine séance): il est autorisé à utiliser un certains produits

Commune de Belmont-sur-Lausanne
Conseil communal

phytosanitaires à certaines dates sur le pied de la vigne. Quant aux produits dits «naturels» comme par exemple le pyrèthre, elle précise qu'ils impactent aussi la biodiversité. La labellisation en Biodynamie demande des investissements très conséquents et fait prendre le risque de ne pas avoir de vin certaines années (comme cette année).

Mr Kalogeropoulos : si les enfants des écoles veulent participer aux vendanges de la population, quelles seraient les conditions phytosanitaires ?

Mr Weber mentionne que la toxicité du glyphosate est de 2 semaines dans les vignes et qu'ensuite il n'y a plus de risques.

Mr Torjman, président de la Société de Développement annonce la reprise des activités avec la fête d'Halloween au refuge des Bas-Monts le 30 octobre 2021 dès 16h. Le pass sanitaire sera requis à l'intérieur mais ce sera organisé afin d'accueillir tout le monde. Cette année, soupe et fromage seront offerts par la SD. Il annonce également la Saint Nicolas le 5 décembre 2021 à la Grande Salle de Belmont avec la Clé des Champs. Il invite les habitants de Belmont à s'inscrire aux Fenêtres de l'Avent : organisation d'un apéritif chez soi ouvert à tous. L'inscription se fait auprès de la SD.

Le président remercie la SD et Mr Torjman et laisse la parole une dernière fois à Mme la Syndique qui confirme à Mme Gillard qu'il est tout à fait envisageable de planter des tulipes dans nos massifs de Belmont.

Il est 23h18 lorsque le président clôt la séance du 7 octobre 2021.

Pour le Bureau du Conseil communal

le président



Olivier Guignard

la secrétaire

Emilie Burget